

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

Numéro de fiche de données de sécurité: 124969MF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction, seulement pour les utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Meffert AG

Sandweg 15

D-55543 Bad Kreuznach

Telefon: +49 (0)671 / 870-0

Telefax: +49 (0)671 / 870-397

Service chargé des renseignements: Telefon: +49 (0)671 / 870-301, E-Mail: SDB@meffert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

GIZ-Nord, Allemagne, Téléphone: +49 (0)551-19240

Telefon: 0800 / 63 33 37 82 (Mo-Fr. 7.30 - 20.00 Uhr, Sa. 9.00 - 20.00 Uhr)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10-66: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Néant.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH208 Contient 2-Butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, les composés cycliques, <2% d'aromatiques Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 64742-48-9 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2% des composés aromatiques Xn R65 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	1-<10%
CAS: 64742-48-9 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	Hydrocarbures C11-C12, iso-alcanes, <2% des composés aromatiques Xn R65 R10-52/53 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	< 5%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6 Reg.nr.: 01-2119539477-28-xxxx	2-Butanone-oxime Xn R21-40; Xi R41; Xi R43 Carc. Cat. 3 Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	< 1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de réactions cutanées demander l'avis d'un médecin. Ne pas rayer.

Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 3)

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Protéger contre le gel (Antigel).

Fermé hermétiquement, au sec et au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: **PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE**

(suite de la page 4)

Conserver à l'écart de la chaleur ainsi que du soleil.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression !

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

À entreposer séparément des substances de classe de danger de stockage 10 ou 11.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Classe de stockage: 3

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

DNEL

64742-48-9 Hydrocarbures C9-C11, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, <2% des composés aromatiques

Dermique	Long term - systemic effects	300 mg/kg bw/day (travailleur)
----------	------------------------------	--------------------------------

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre de type A(-P2) conforme à la norme EN 141.

Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Gants recommandés: uvex rubiflex S

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale: 0,4mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gants

Période de latence (contact complet): >480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:

Lors de tout travail, il faut porter des lunettes de protection hermétiques en respect de la norme EN 166.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de ringage oculaire.

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Alle Farbtöne
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion / Point de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	54 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: > 200 °C
 La température d'inflammation spécifiée fait référence aux spécifications du fabricant du solvant.

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %

Les limites d'explosion font référence aux spécifications du fabricant du solvant.

Propriétés comburantes Ce produit est inflammable mais pas comburant.

Pression de vapeur à 20 °C: 1 hPa
 La pression de vapeur spécifiée fait référence aux spécifications du fabricant du solvant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 6)

Densité relative à 20 °C	0,95 - 1,22
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
les solvants polaires:	Pas ou peu miscible
les solvants apolaires:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	> 20,5mm ² /s > 60s/6mm ISO
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	Valeur-limite COV 2010 pour la catégorie d (PS): 300g/l.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles: oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit n'a pas été testé en tant que tel mais a été classé selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive de l'UE (CE) n°1272/2008) et en respect des risques toxicologiques. Détails, voir chapitres 2 et 3.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Inhalatoire	LC50 / 4 h	144 mg/l (rat)
-------------	------------	----------------

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, les composés cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 8 h	> 4951 mg/l (rat) (OECD 403)

64742-48-9 Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2% aromatiques

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50 / 4 h	> 20 mg/l (rat)
64742-48-9 Hydrocarbures C9-C11, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, <2% des composés aromatiques		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	> 20 mg/l (rat)
Harnstoff, modifiziert		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient des composants sensibilisants pouvant provoquer des réactions allergiques (voir sections 2 et 3).

Indications toxicologiques complémentaires:

Il n'existe aucun rapport ni aucune expérience sur l'effet toxique du mélange chez l'Homme ou les animaux de laboratoire.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (inflammation de la peau => dermatite) et des réactions allergiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications générales:

L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au graissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

D'autres effets surviennent immédiatement ou plus tard après une exposition courte ou prolongée au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale ne peuvent pas être exclus intégralement en l'état actuel des connaissances.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, iso-alcane, les composés cycliques, <2% d'aromatiques	
EC50 / 48 h	> 1000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50 / 72 h	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50 / 96 h	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) (OECD 203)
64742-48-9 Hydrocarbures C9-C11, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, <2% des composés aromatiques	
EC50 / 48 h	> 100 mg/l (daphnies)
EC50 / 72 h	> 100 mg/l (algues)
LC50 / 96 h	> 100 mg/l (poissons)
Harnstoff, modifiziert	
EC50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 72 h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
12.2 Persistance et dégradabilité	
Harnstoff, modifiziert	
biodegradation	2% (28d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Déchets spéciaux. Ne pas jeter les résidus dans l'évier ou les WC, mais les remettre à un service de récupération des déchets à problèmes. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Ne pas jeter avec les restes ménagers, ne pas jeter dans les égouts.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07



Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 9)

Apporter les récipients/les emballages avec restes à la collecte des déchets toxiques ou au dépôt pour déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Numéro ONU	
ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1263 PEINTURES
IMDG	PAINT
IATA	Paint
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
	
Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3
IMDG, IATA	
	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E, <u>S</u> -E
Stowage Category	A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 10)

Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
Remarques:	Not subject to the IMDG provisions when packed in receptacles not exceeding 30 L capacity.
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est tenu de s'informer de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

- Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie d (PS) et teneur maximum en COV voir couvercle.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2016

Numéro de version 01-07

Révision: 07.04.2016

Nom du produit: PROFI TEC P340 LAQUE MICOPOREUSE

(suite de la page 11)

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
R10 Inflammable.
R21 Nocif par contact avec la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 4: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 4

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)
- Directive 67/548/CEE (classification et à l'étiquetage des substances)
- Directive 1999/45/CE (classification et à l'étiquetage des préparations)